



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

PROJET DE SOUTIEN A LA TRANSITION VERS LA MOBILITE ELECTRIQUE AU SENEGAL

Marché N° C_PSMTES_038

« Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des normes et standards pour les véhicules électriques et les infrastructures de recharge au Sénégal »

Le Conseil exécutif des Transports urbains durables (CETUD) a obtenu un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM/GEF-8), dont le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) est l'agence de mise en œuvre, dans le cadre du projet de soutien à la transition vers la mobilité électrique au Sénégal (STMES), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre de l'étude sur l'élaboration des normes et standards pour les véhicules électriques et les infrastructures de recharge au Sénégal.

Le Consultant assure, pour le compte du CETUD, bénéficiaire, la réalisation des prestations suivantes :

- Réaliser le diagnostic du cadre normatif et réglementaire existant et proposer une feuille de route normative ;
- Élaborer, en co-construction avec l'Association sénégalaise de normalisation (ASN), les projets de normes et de standards pour les véhicules électriques, en priorité les autobus de transport public, et pour les infrastructures de recharge, ainsi que le dispositif de contrôle de la qualité associé ;
- Élaborer des prescriptions techniques relatives à la recharge des véhicules électriques dans les bâtiments et les parcs de stationnement ;
- Organiser des ateliers de consultation et de validation des parties prenantes ;
- Dispenser des formations, dont des formations de formateurs, dans le cadre du programme de renforcement des capacités ;
- Assister le CETUD dans le processus d'adoption des normes et de prise en compte des prescriptions techniques.

La mission est prévue sur une durée de vingt et un (21) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus. Ils doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. À ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront composés comme suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à **Monsieur le Directeur général du CETUD, Gora SARR**, précisant l'objet de la mission ;
- Les documents de création du cabinet ;
- Les justificatifs des missions similaires réalisées, plus précisément, des expériences similaires avérées des dix (10) dernières années (depuis 2016) dans l'élaboration de normes, de réglementations techniques ou de lignes directrices pour les véhicules électriques ou les infrastructures de recharge, justifiées par la copie des pages de garde et de signature des contrats et des attestations de bonne fin ;
- L'organisation technique et managériale du cabinet et toute autre information permettant d'évaluer les qualifications du cabinet.

Les dossiers seront rédigés en langue française. Les candidats peuvent s'associer sous forme de groupement ; dans ce cas, le dossier désignera le chef de file et comprendra les pièces de chacun des membres.

Les critères et la grille de notation pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :

Critères	Répartition	Note max
Nature des activités du candidat en relation avec la mission	10 points si l'activité principale (statuts, registre) est la normalisation, la réglementation technique ou l'ingénierie électrique ou automobile ; 5 points si l'activité est connexe (conseil transport ou énergie) ; 0 sinon	10 points
Nombre d'années d'ancienneté dans le domaine (à partir de la date de création officielle)	10 points pour 8 ans et plus ; 5 points de 5 ans à moins de 8 ans ; 0 sinon	10 points
Qualification du candidat en termes d'expériences en relation avec la mission, de réalisation de missions similaires durant les 10 dernières années (depuis 2016), justifiées par la fourniture d'une copie des pages de garde et de signature des contrats et des attestations de bonne fin.	Missions de type A (normes, réglementations techniques ou lignes directrices pour les VE ou les IRVE) : 10 points par mission, plafonné à 40. Missions de type B (normalisation ou réglementation technique dans l'électricité, l'automobile ou l'énergie, prescriptions techniques pour les bâtiments, collaboration avec un organisme national de normalisation, ou conception et animation de formations de formateurs dans ces domaines) : 5 points par mission, plafonné à 10. Expérience en Afrique subsaharienne : 5 points par mission de type A ou B réalisée en Afrique subsaharienne, plafonné à 10	60 points

	(points cumulables avec ceux des types A et B).	
Organisation technique et managériale du cabinet	5 points pour un organigramme et des procédures qualité (3 points si un seul de ces deux éléments est fourni) ; 2 points par domaine couvert par le personnel du cabinet (normalisation, IRVE, VE et batteries, juridique, qualité et conformité), soit 10 points au total	15 points
Présentation de la soumission	5 points si le dossier est complet, structuré et fait au plus 30 pages (hors pièces administratives et justificatifs) ; 3 points si le dossier est complet mais dépasse 30 pages ou est insuffisamment structuré ; 0 point si le dossier est incomplet	5 points

Les candidats sont invités à bien structurer leur dossier de manifestation d'intérêt. Le dossier ne devrait pas dépasser 30 pages, hors pièces administratives et justificatifs ; ce critère est pris en compte dans la notation.

Une liste restreinte présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante sur la base des candidatures reçues ; elle adressera aux candidats retenus la Demande de propositions pour la réalisation des services requis. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu suivant le principe de la sélection fondée sur la qualité et le coût (SBQC).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au bureau du Coordonnateur de la Cellule de passation des marchés du CETUD au plus tard le **13 novembre 2026 à 10h00** (heure locale), à l'adresse ci-dessous :

CETUD, Ex TP SOM, route du Front de Terre, Hann, BP : 17265 Dakar-Liberté, de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Téléphone : +221 33 859 47 20

Ou par courriel aux adresses : cpmcetud1@cetud.sn / khalifa.niang@cetud.sn

Les dossiers transmis par courriel seront envoyés en un fichier PDF unique, avec pour objet « AMI C_PSMTES_038 – Normes et standards VE et IRVE – [nom du candidat] ». Les dossiers déposés sur papier comprendront un (1) original et une (1) copie, sous pli fermé portant la même mention.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses mentionnées ci-dessus, de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

**Le Directeur général
Gora SARR**